

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je serais très heureux que le parti du député nous expose sa position en ce domaine. Si le député veut dire par là que nous devrions cesser de forer dans le Nord et au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, libre à lui. Par contre, s'il s'intéresse aux faits, il se rendra compte qu'il y a probablement pour le moment des milliards de barils de pétrole dans le gisement d'Hibernia et que certaines découvertes importantes ont été effectuées près de l'île de Sable et dans le Nord du Canada. Si nous ne prospectons pas dans ces terres canadiennes, nous ne saurons pas ce qu'elles recèlent. Dans l'industrie pétrolière et gazière, on est obligé de forer pour savoir ce que contient le sous-sol.

Si le gouvernement a décidé d'accorder des subventions au lieu d'avantages fiscaux, c'est parce qu'il voulait canadianiser l'industrie pétrolière. Si nous avions choisi de ne consentir que des avantages fiscaux, les grandes sociétés multinationales seraient les seules à pouvoir en profiter, et les petites sociétés canadiennes ne le pourraient pas.

LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ce qui est en cause, le ministre le sait bien, c'est l'efficacité de l'ensemble du programme. Il semble que nous nous soyons engagés dans une direction exactement opposée à celle qui était souhaitable et qu'il n'y ait aucun contrôle efficace des coûts. Au lieu de chercher à camoufler ce gâchis, le ministre serait-il disposé à accepter que, par une motion, la Chambre demande au comité permanent des ressources nationales d'examiner et d'évaluer toute la question? Le ministre serait-il prêt à permettre que toute la lumière soit faite dans ce domaine pour éliminer toute équivoque?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député est très mal placé pour soulever ce problème, car la Chambre a étudié il n'y a pas bien longtemps un budget supplémentaire de 600 millions de dollars, et il avait la possibilité de m'interroger sur ces crédits supplémentaires à ce moment-là. Or il n'a même pas pris la peine de m'inviter à comparaître devant le comité pour parler de la question. La Chambre des communes s'est prononcée à ce sujet il y a moins de deux semaines. Si le député avait fait son travail il y a deux semaines, il m'aurait fait comparaître devant le comité. Quand ce dernier étudiera de nouveau un budget supplémentaire, je serai toujours prêt à venir témoigner.

* * *

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à Mme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a eu 24 heures pour étudier les sommes d'argent qui, d'après le discours du trône,

seront versées dans le cadre du FPE pour l'enseignement post-secondaire et pour les soins médicaux. Mme le ministre reconnaîtra-t-elle que, d'après les calculs du ministre des Finances et de son propre ministère, le gouvernement fédéral était légalement obligé de verser cet argent en vertu des ententes qu'il avait signées avec les provinces?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai de nouveau à l'honorable député que, tel que l'a signalé hier le ministre des Finances, les paiements au chapitre de la santé et de l'éducation universitaire dépasseront le niveau prévu dans le budget d'avril dernier, savoir quelque 700 millions de dollars, ce qui augmentera la base pour les prochaines années. Cette somme d'argent qui n'était prévue ni par notre ministre des Finances, ni par les provinces, selon le sens exact de la question, a été versée aux termes de la loi relative au financement de ces programmes.

[Traduction]

LE MOMENT DU VERSEMENT DES SOMMES AUX PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre.

Une fois de plus, le ministre n'a pas répondu clairement à ma question. Mme le ministre sait que cet argent était directement rattaché à la formule et elle sait par ailleurs qu'il devrait être versé par le gouvernement fédéral selon les clauses qu'il s'est légalement engagé à respecter. Par ailleurs, elle devrait savoir où je veux en venir; si elle savait que cet argent allait être versé aux provinces et que les provinces avaient depuis des mois que cet argent leur appartenait légalement, pourquoi a-t-elle retenu l'argent et a-t-elle déclaré dans toutes les régions du pays qu'elle respectait ses engagements?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, personne n'a jamais nié ce que le député a dit dans le premier volet de sa question. Les déclarations qu'il a faites dans le deuxième volet sont entièrement erronées. Je tiens à répéter au député, qui ne comprend apparemment pas le mécanisme du FPE, que cette somme d'argent a été rajustée. Le ministre des Finances l'a expliquée clairement hier. Ce rajustement était basé sur une moyenne d'au moins trois ans lorsque le ministère des Finances a reçu les dernières statistiques.

M. Epp: Vous êtes également obligée de payer.

Mme Bégin: Cet argent a été versé. On le verse déjà. Je pourrais dire exactement au député quand le paiement a été effectué. Personne n'a nié que cette somme de 700 millions de dollars était un supplément qui, soit dit en passant, fait augmenter le déficit. S'il ne s'agit pas d'un supplément, de quoi s'agit-il alors? Pourquoi les provinces n'ont-elles même pas inscrit cette somme dans leurs livres? C'est ce que le député ne semble pas comprendre.

M. Epp: Vous avez dit que c'était un supplément.